



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 13 octobre 2022

Dissolution du conseil municipal de Saint-Jean-Du-Bruel

Le conseil des ministres du 12 octobre 2022 a décidé la dissolution du conseil municipal de Saint-Jean-du-Bruel (723 habitants, arrondissement de Millau).

Le décret correspondant a été publié au Journal Officiel de ce jour.

Cette procédure est prévue par le Code général des collectivités territoriales (article L.2121-6).

La décision est motivée par les fortes dissensions constatées au sein du conseil municipal, dont les répercussions sur son fonctionnement mettent en péril la gestion de la commune.

Les médiations menées par la préfète de l'Aveyron à plusieurs reprises n'ont pas permis de mettre un terme à ce dysfonctionnement.

La préfète de l'Aveyron nommera dans les prochains jours une délégation spéciale de trois membres qui sera chargée de l'administration de la commune ainsi que de l'organisation des élections municipales en lien avec les services de la Préfecture ; sa mission prendra fin dès que le conseil municipal sera reconstitué comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales .

Les dates des nouvelles élections municipales seront fixées dans les meilleurs délais par arrêté préfectoral. En tout état de cause, elles doivent se tenir dans un délai maximal de trois mois à compter de la publication au Journal Officiel du décret de dissolution du conseil municipal.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

